



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de  
Développement Régional



L'Europe c'est ici.  
L'Europe c'est maintenant.



FONDS EUROPÉEN POUR  
LE DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL (FEDER)  
BASSIN DE LA LOIRE

# 7 QUESTIONS- CLÉS

POUR VOTRE PROJET  
DE FINANCEMENT  
EUROPÉEN



Les fonds européens structurels et d'investissement sont déclinés sur le territoire régional sous la forme de programmes. Autant d'opportunités pour financer vos projets ! Pour le bassin de la Loire, le fonds finançant ces projets est le FEDER Centre-Val de Loire. Ce fonds européen apporte son soutien à la Région Centre-Val de Loire pour financer notamment des actions autour du risque d'inondation, de l'offre touristique et culturelle et de la favorisation de la réparation des dommages suite à la Pandémie de COVID-19.

# 1

## Le FEDER Bassin de la Loire, c'est quoi ?

Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** Bassin de la Loire a pour vocation de **renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.**

IL **SOUTIENT** NOTAMMENT :



**La recherche et le développement**



**La protection et la préservation de l'environnement**



**Le développement touristique et culturel**



**La valorisation et l'entretien des cours d'eau**



**L'adaptation au changement climatique**



**L'innovation**

# 2

## Quel rôle pour le FEDER Bassin de la Loire ?

En 2014, la Commission européenne a adopté le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire. La Région Centre-Val de Loire gère ce programme, soutenu par 40,82 millions d'euros d'aides européennes à destination des projets à impact sur l'ensemble du Bassin de la Loire, dont une enveloppe complémentaire au titre de REACT-EU de 7,82 millions d'euros (6,24 M€ en 2021, 1,58 M€ en 2022), dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie de COVID-19.



**40,82 millions d'euros**  
*de crédits européens*

# 3

## Quels axes ouvrent droit au fonds d'aide ?

### **Axe 1 : Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation**

- Mettre en œuvre les stratégies territoriales de gestion du risque
- Sensibiliser au risque d'inondation
- Préserver et restaurer les champs d'expansion des crues
- Renforcer la connaissance

### **Axe 2 : Préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine**

- Créer de nouvelles offres touristiques interrégionales
- Développer les itinérances douces

- Préserver les zones humides et les continuités écologiques
- Mieux connaître les écosystèmes

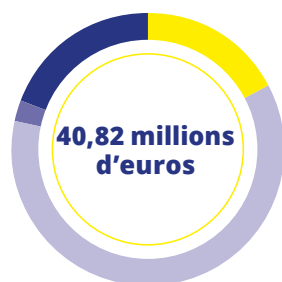
### **Axe 3 : Assistance technique**

- Animer et gérer le programme opérationnel interrégional FEDER Bassin de la Loire

### **Axe 4 :**

- Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

## 4 Quels sont les montants en jeu ?



- Axe 1** : 7,05 millions d'euros
- Axe 2** : 24,95 millions d'euros
- Axe 3** : 1 million d'euros
- Axe 4** : 7,82 millions d'euros

## 5 Comment demander l'aide ?

**VOUS AVEZ UN PROJET ET SOUHAITEZ SOLLICITER UNE AIDE EUROPÉENNE ?**



Vous pouvez déposer votre demande sur le portail régional « Nos Aides en Ligne » via le lien suivant [nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr](https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr) ou obtenir des informations par mail : l'adresse [europe@centrevalldeloire.fr](mailto:europe@centrevalldeloire.fr)



Vous pouvez aussi prendre directement contact avec la Direction Europe et International de la Région qui instruit les demandes de FEDER, par téléphone au **02 38 70 30 30** et **02 38 70 32 66**



Pour retrouver les noms, les adresses mails et les numéros de téléphone des instructeurs des dossiers, le guide du porteur de projet est disponible sur [www.europeocentre-valdeloire.eu/je-beneficie-dune-aide-europeenne/](http://www.europeocentre-valdeloire.eu/je-beneficie-dune-aide-europeenne/)

## 6 Quelles obligations pour le porteur de projet ?

Vous avez reçu un financement européen. Vous devez respecter un certain nombre d'obligations précisées au sein d'une convention.

### → RESPECTEZ DES RÈGLES DE BONNE GESTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, vous vous engagez notamment à assurer une comptabilité permettant la traçabilité de vos dépenses et de vos recettes.

### → SOYEZ EN ACCORD AVEC LES RÈGLEMENTS EUROPÉENS ET NATIONAUX

Vous devez respecter les règles de la commande publique, des aides d'État et d'éligibilité des dépenses.

### → COMMUNIQUEZ TOUT AU LONG DU PROJET

Vous devez rendre visible au plus grand nombre le financement

européen obtenu. En cas de non-respect de cette obligation légale de publicité, tout ou partie de votre subvention pourra être annulée. La mention de la contribution de l'Union Européenne doit figurer sur l'ensemble de vos documents et supports de communication.

### → RENDEZ COMPTE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Pendant la durée de vie du projet, vous devez informer régulièrement le service instructeur de toute modification qui pourrait survenir en cours de son exécution afin de coller à la réalisation effective de vos actions. Le bilan réalisé

génère en effet le versement des fonds européens participant aux dépenses réelles liées au projet.

### → ARCHIVEZ L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DU DOSSIER

L'archivage des pièces est une obligation consignée dans la convention. Il consiste à stocker dans un dossier unique l'ensemble des documents du projet sur sa durée de vie.

### → PERMETTEZ LE CONTRÔLE DU PROJET

Votre projet peut faire l'objet d'un ou plusieurs contrôles par les autorités nationales ou européennes pendant son exécution, voire plusieurs années après la fin de leur réalisation. Conservez bien toutes vos pièces justificatives.

# 7

## Quels outils pour aider le porteur de projet ?



### RETROUVEZ

Le « Guide du porteur de projets et du bénéficiaire des aides européennes FEDER et FSE » sur le site web [www.europeocentre-valdeloire.eu](http://www.europeocentre-valdeloire.eu)



### CONSULTEZ

Un tutoriel vidéo expliquant toutes les démarches sur le portail national [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)



### CONTACTS

Direction Europe et International  
Service PO FEDER FSE  
[poi-loire@centrevaldeloire.fr](mailto:poi-loire@centrevaldeloire.fr)  
02 38 70 30 30 et 02 38 70 32 66

## LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

- **Programme Opérationnel FEDER FSE IEJ CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Il soutient notamment des actions autour de la transition énergétique, du développement économique, du développement du numérique ou de l'apprentissage chez les jeunes.
- **Programme Opérationnel Interrégional (POI) Bassin de la Loire**  
Il soutient notamment les projets autour du risque d'inondation et de l'offre touristique et culturelle et de la favorisation de la réparation des dommages suite à la Pandémie de COVID-19.
- **Programme de Développement Rural (PDR) FEADER CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Instrument de financement de la Politique Agricole Commune (PAC), il accompagne la mise en œuvre de projets dans le domaine agricole et forestier.